



*Gypaète barbu et pratiques sportives*

## Identifier les bons interlocuteurs et leur donner du temps

Prenez une espèce emblématique, prioritaire au titre de la directive européenne Oiseaux ; réintroduisez-la dans un massif alpin dont elle a disparu depuis près d'un siècle ; rajoutez-lui une très nette attirance pour nicher dans de belles falaises calcaires verticales, bien exposées, offrant des ascendances favorables au vol ; et au moment où votre recette semble prendre tournure, rajoutez une poignée de passionnés de grimpe et de vol libre.

Sports de nature

En 1987, débutaient en France les premiers lâchers du plus vaste programme de réintroduction jamais imaginé en Europe : 1 500 km d'arc alpin, quatre pays, trois langues, un réseau international d'élevage. Les jeunes gypaètes barbus issus de captivité allaient bientôt rejoindre leur abri naturel et s'élancer pour leur premier vol. Il faudra alors patienter dix années (1997) avant qu'ils ne se reproduisent dans la nature. L'année suivante le massif du Bargy, Haute-Savoie, était désigné en tant que Zone de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive Oiseaux.

En marge de la ZPS, une petite falaise présente quelques voies de niveau difficile, équipées par des guides professionnels de la commune riveraine. En charge du programme de réintroduction, l'association Asters (Agir pour la sauvegarde des territoires et des espèces remarquables ou sensibles), prend contact avec les guides concernés et, après une dizaine de mois de discussions et versions successives, une convention est rédigée. Elle interdit toute escalade dans la ZPS qui pourtant présente un fort potentiel de nouvelles voies. Seules les voies déjà équipées en périphérie pourront être pratiquées entre août et octobre.

La démarche est jugée suffisamment exemplaire pour qu'Asters et les profes-

sionnels décident d'associer le Club alpin français et la Fédération française de la montagne et de l'escalade. La convention est signée en présence du chef de la direction de l'Environnement de la commission européenne.

Malheureusement, quelques mois plus tard, ces fédérations sportives remettent en cause la convention. Suite à leur décision, un article paraît dans *Vertical*, il dénonce le risque de remise en cause de l'escalade, dû au retour de certains rapaces rupestres.

Est-ce à dire que les démarches de concertation ne puissent aboutir ? En fait, il convient de ne pas se tromper de partenaires. Ici, les acteurs professionnels locaux désireux d'intégrer les contraintes environnementales et les fédérations cédant aux exigences d'une frange de leurs adhérents. À contre-pied de leurs déclarations d'intention, ces dernières

étaient prêtes à remettre en cause les conventions de protection d'espèces rares ou d'habitats protégés signées au niveau national.

Simultanément, d'autres partenariats ont abouti puisqu'une convention a été signée dans le cadre de la pratique du vol libre.

Forte de l'expérience précédente, Asters a identifié les interlocuteurs pertinents : acteurs départementaux professionnels et cadres des fédérations sportives du vol libre. Et, bien qu'elle interdise tout survol de la ZPS, la convention a été signée lors des championnats de France de parapente. Cette signature a donné lieu à une très bonne couverture médiatique, y compris dans la presse spécialisée.

Depuis, les interlocuteurs de l'escalade ont sollicité Asters pour reprendre la discussion autour de la première convention dénoncée. Manifestement, les choses font leur chemin... Sans doute parce que le temps est un facteur clé dès lors que l'engagement contractuel implique fortement ceux qui s'y obligent. ■

**ANTOINE ROUILLON**  
PROGRAMME INTERNATIONAL GYPAËTE BARBU ASTERS

>>> Asters  
Tél. : 04 50 66 47 51  
Mél : antoine.rouillon@asters.asso.fr  
www.gypaete-barbu.com

### Schéma d'organisation des sports de nature du Vercors Le Parc comme médiateur

Développer un tourisme sportif de qualité et s'impliquer dans l'organisation des sports de nature. Cette politique volontariste affichée par la charte du Parc naturel régional du Vercors exigeait d'abandonner les traditionnelles négociations au coup par coup (randonnée ici, escalade par là, ski de fond...), pour définir une politique plus globale. Ainsi, en 1995, s'engageait l'élaboration d'un schéma d'organisation des sports de nature. Confié à l'université, le diagnostic initial a conjugué connaissance approfondie des milieux et des usages. Chaque secteur d'activité a été analysé et a fait l'objet d'une fiche de référence : structuration, poids économique, attentes des acteurs, impact sur les milieux, contexte juridique et éthique. C'est cette connaissance approfondie des enjeux qui a permis au Parc de légitimer sa position d'animateur et de médiateur. Consultation, formation et communication ont fait le reste. Nous y reviendrons dans un prochain article. ■

>>> Pour en savoir plus  
Mathieu Rocheblave • Chargé de mission "Aménagements et activités de plein air"  
Parc naturel régional du Vercors • 255, chemin des Fusillés • 38250 Lans-en-Vercors  
Tél. : 04 76 94 38 26 • Fax : 04 76 94 38 39 •  
Mél : mathieu.rocheblave@pnr-vercors.fr • site : www.parc-du-vercors.fr

# Coûts de gestion : >>> Dispositions financières du DOCOB comment les calculer ?



Indispensable, l'estimation budgétaire est garante de la longévité d'un projet. Elle facilite les négociations avec les futurs partenaires, permet de convaincre les opérateurs ou financeurs. Mais attention ! Pertinence et réalisme sont de rigueur.

Chapitre obligatoire du DOCOB, le budget en précise les orientations et conduit à identifier chacune des opérations élémentaires d'un projet, il permet aussi de définir les quantités : surfaces, linéaires ou durées. Dès lors, sous condition de disposer de prix unitaires de référence (cf. encadré), nationaux ou locaux, on peut aisément calculer les coûts de gestion du programme. Mais attention ! Les prix unitaires varient de façon importante selon les caractéristiques du site et la nature de l'opération. Ainsi, si le coût de gestion d'une surface peut généralement être estimé selon une valeur à l'hectare, il faut tenir compte des particularités du milieu : portance, pente, accessibilité, possibilités de mécanisation. De même, selon que l'intervenant sera une entreprise agricole, une association d'insertion ou un gestionnaire public, les prix unitaires différeront. Les opérations consécutives à l'intervention principale devront aussi être prévues :

le mode de traitement des produits de fauche ou le débardage, par exemple. Lorsque le coût d'intervention ne peut être estimé à la surface, on use soit de prix forfaitaires (pose d'un matériel), soit de prix au mètre linéaire (chicanes, plots, clôtures...). S'il s'agit d'une étude, il convient d'analyser ses objectifs (expertise, inventaire, comptage...), sa durée, son périmètre et les compétences nécessaires à sa réalisation.

Autre variable d'importance, l'intervention possible des différents partenaires de la gestion de milieu naturel. Ceux-ci peuvent, en effet, participer à titre gracieux aux opérations d'entretien qui, parfois, prolongent leurs propres activités : une société de chasse participera, à des fins cynégétiques, à une opération de restauration botanique ; un service incendie trouvera à s'exercer, tout en sécurisant une zone de brûlis dirigé. Enfin, avant de remiser la calculatrice, il ne faut pas oublier qu'un DOCOB est chiffré sur une période de six ans. Les opérations récurrentes (entretien, propreté, comptage) se répéteront donc plusieurs fois. Ces

précautions méthodologiques valent pour toutes les opérations de gestion des milieux naturels. Elles contribuent à produire des budgets aussi réalistes que possible, facilitant d'ailleurs les négociations avec de futurs partenaires : un outil indispensable pour convaincre opérateurs ou financeurs ! ■

**STÉPHANE RENARD**  
CHARGÉ DE MISSION CEL DE NORMANDIE

### Un guide pour maîtriser les coûts de gestion

Sébastien Colas et Martial Hébert connaissent bien les difficultés de tous ceux qui doivent fournir des budgets prévisionnels à l'administration ou encore détaillent les opérations prévues pour la mise en œuvre des programmes annuels de gestion. Le casse-tête, notamment en absence de référentiel technique et économique.

À la demande des ministères de l'Écologie, de l'Agriculture et de la Commission européenne, ils ont mis au point une méthode : leur guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels permet d'apprécier le coût des travaux d'un programme. Cinq milieux sont concernés : les pelouses sèches, les parcours ovins méditerranéens, les landes océaniques, les prairies inondables, les tourbières et marais. Quatre pratiques de gestion courante sont analysées : la fauche, le pâturage, le débroussaillage et le bûcheronnage. La fédération des CREN diffuse également un logiciel d'aide au calcul, téléchargeable depuis le site [www.enf-conservatoires.org](http://www.enf-conservatoires.org). Compte tenu de l'intérêt suscité, la démarche sera appliquée à d'autres milieux ouverts : prairies de montagne, roselières, dunes... Ce nouveau volet des « coûts de gestion » devrait voir le jour prochainement. ■

Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels.  
Édition Fédération des CREN.  
6, rue Jeanne D'Arc - 45000 Orléans.  
Tél. : 02 38 24 55 00

GYPAËTE  
BARBU.  
IL PEUT  
VIVRE  
30 ANS  
MAIS ON NE  
COMPTE QUE  
130  
COUPLES EN  
EUROPE.

© J. Heuret - Asters

